



45^{ème} édition du Festival ArMeN

Du 25 février au 5 mars 2023

AVIS DE COURSE

Championnat UNCL 2023 Méditerranée Equipage

La mention « [DP] » dans une règle de l'A.C. signifie que la pénalité pour une infraction à cette règle peut, à la discrétion du jury, être inférieure à une disqualification.

La mention [NP] dans une règle signifie qu'un bateau ne peut pas réclamer (No Protest) contre un autre bateau pour avoir enfreint cette règle. Cela modifie la RCV 60.1(a).

Préambule : Prévention des violences et des incivilités

Les manifestations sportives sont avant tout un espace d'échanges et de partage accessible à toutes et à tous. A ce titre, il est demandé aux concurrents et accompagnateurs de se comporter en toutes circonstances, à terre comme sur l'eau, de façon courtoise et respectueuse indépendamment de l'origine, du genre ou de l'orientation sexuelle des autres participants ou accompagnateurs. Un concurrent ou accompagnateur qui ne respecterait pas ces principes pourra être pénalisé selon la RCV 2 ou 69.

1. REGLES

L'épreuve est régie par :

- 1.1 Les règles telles que définies dans *Les Règles de Course à la Voile*.
- 1.2 Les règlements fédéraux
- 1.3 Les règles de l'IRC, de l'OSIRIS.
- 1.4 Les bateaux doivent s'identifier par leur numéro dans la GV, le spinnaker et genaker selon les spécifications des RCV G1.2 et G1.3.[DP]

2. INSTRUCTIONS DE COURSE

Tous les documents de course seront exclusivement mis en ligne en version électronique à l'adresse suivante : <https://www.racingrulesofsailing.org/>

3. COMMUNICATION

- 3.1 Le tableau officiel d'information est consultable à l'adresse <https://www.racingrulesofsailing.org/>
- 3.2 [DP] [NP] A partir du premier signal d'avertissement jusqu'à la fin de la dernière course du jour, sauf en cas d'urgence, un bateau ne doit ni émettre ni recevoir de données vocales ou de données qui ne sont pas disponibles pour tous les bateaux.

4. ADMISSIBILITE ET INSCRIPTION

Conformément à la RCV76.1, les organisateurs refuseront ou annuleront l'inscription de tous concurrents de nationalité ou arborant la nationalité Russes ou Biélorusses et la participation de bateaux dont le propriétaire ou le gestionnaire est un individu ou une entité Russe ou Biélorusse.

L'épreuve est ouverte à :

- 4.1 Conformément à la RCV76.1, les organisateurs refuseront ou annuleront l'inscription de tous concurrents de nationalité ou arborant la nationalité Russes ou Biélorusses et la participation de bateaux dont le propriétaire ou le gestionnaire est un individu ou une entité Russe ou Biélorusse.
- 4.1.1 Tous les bateaux monocoques jaugés IRC et OSIRIS classes C, D, L et R
- 4.1.2 D'autres classes peuvent être acceptées sur invitation.
- 4.2 Les bateaux s'inscriront uniquement par Internet : [inscription en ligne](#)
Le logiciel d'inscription vérifiera les licences compétition et la validité du certificat de jauge.
- 4.3 Le certificat [S.E.R](#) est accepté.
- 4.4 Les documents doivent être mis en ligne :
 - la photocopie du certificat d'assurance du bateau en régate
 - le certificat de jauge du bateau

- si nécessaire l'autorisation du port de publicité
- 4.5 La liste d'équipage devra être complétée dans le bulletin d'inscription en ligne avec le numéro de la licence FFvoile 2023 :
- Chaque concurrent majeur doit être en possession d'une Licence Club FFVoile mention "compétition" valide
 - Chaque concurrent mineur doit être en possession d'une Licence Club FFVoile mention « compétition » valide accompagnée de l'attestation du renseignement d'un questionnaire relatif à l'état de santé du sportif mineur
 - Pour chaque concurrent n'étant pas en possession d'une Licence Club FFVoile, qu'il soit étranger ou de nationalité française résidant à l'étranger doit fournir :
 - un justificatif d'appartenance à une Autorité Nationale membre de World Sailing
 - un justificatif d'assurance valide en responsabilité civile avec une couverture minimale de deux millions d'Euros
 - pour les mineurs, l'attestation du renseignement d'un questionnaire relatif à l'état de santé du sportif mineur.
- 4.6 [DP] La liste d'équipage du 1^{er} et du 2^{eme} weekend devra être renseignée directement sur le bulletin d'inscription en ligne. En face de chaque équipier inscrit, cocher les jours de participation. Des contrôles seront effectués.
- 4.7 Pour être considéré comme inscrit à l'épreuve, un bateau doit s'acquitter de toutes les exigences d'inscription et payer tous les droits.
- 4.8 Le nombre de places au Lavandou est limité à 50 bateaux.
Ne seront acceptés dans le port que les 50 premiers bateaux régulièrement inscrits.
- 4.9 La date limite des inscriptions est le 15 février.

5. DROITS A PAYER

5.1 Les droits requis sont :

	avant le 15/02	après le 15/02	Soirée des équipages du 4/03 (places limitées)	Epreuve de ski du 3/03
< à 9m	40 €	80 €	30€ par personne	55€
≥ à 9m et < à 12m	50 €	100 €		
≥ à 12m	70 €	140 €		

5.2 Les droits à payer devront être réglés par chèque français, par virement (notifier le nom du bateau) ou par carte de crédit directement dans le bulletin d'inscription (en bas feuille de droite) [ou en ligne cliquez ICI](#)

SOCIETE MARSEILLAISE DE CREDIT

Titulaire du Compte : **STE NAUTIQUE ST TROP**

Identifiant national de Compte Bancaire : 3007 04974 21051100200 74

Domiciliation : ST TROPEZ ENTREPRISES

Identifiant International de Compte Bancaire-IBAN : FR76 3007 7049 7421 0511 0020 074

Code identifiant –SWIFT BIC : SMCTFR2A

6. PROGRAMME

- Vendredi 24 février : 9h00 à 18h00 Confirmation des Inscriptions de club house SNST
Réception des œuvres au Club House de la SNST
- Samedi 25 février : 19h00 Cocktail de bienvenue au Club House de la SNST
11h00 Mise à disposition au bateau comité devant Saint-Tropez
Parcours Saint-Tropez – Le Lavandou
19h00 Diffusion des classements et convivialité offerte par la Mairie du Lavandou
- Dimanche 26 février : 11h00 Mise à disposition au bateau comité au Lavandou :
Parcours Le Lavandou –Saint-Tropez
19h00 Diffusion des classements
- Vendredi 3 mars : 15h00 Fin de réception des œuvres au Club House de la SNST
17h00 Epreuve de ski à Isola 2000 (programme détaillé à venir)
Vin chaud offert par l'office du tourisme d'Isola 2000 avant le retour vers Saint-Tropez
- Samedi 4 mars 11h00 Mise à disposition au bateau comité- 3 courses au maximum
19h00 Diffusion des classements
20h00 Soirée des équipages (sur réservation)
- Dimanche 5 mars : 11h00 Mise à disposition au bateau comité- 2 courses maximum
17h00 Remise des Prix et Remise des Challenges Club house SNST
- Si les conditions météorologiques ne permettent pas d'aller au Lavandou, des parcours de remplacement seront organisés dans le golfe de Saint-Tropez.

7. CLASSEMENT

- 7.1 Le calcul du temps compensé des bateaux sera fait selon la formule du temps / temps.
7.2 Une course courue validera l'épreuve

8. PARTICIPATION AUX DIFFERENTS CHALLENGES

- 8.1 [DP] Challenge René Perrier : l'équipier, auteur de l'œuvre d'art, devra participer à au moins deux courses sur le bateau qu'il représente.
8.2 [DP] Challenge André Hermann : les deux équipiers skieurs devront participer à au moins deux courses sur le bateau qu'ils représentent.

9. EMBLEMES

- DP [NP] Les bateaux doivent rester à la place qui leur a été attribuée pendant qu'ils sont dans le port. L'amarrage est offert aux concurrents et se fera sous la seule responsabilité du chef de bord.
9.1 Dans le port de Saint-Tropez à partir du vendredi 23 février avant la première régata et jusqu'au lundi 6 mars à midi. Les concurrents ayant besoin d'une place dans le port de Saint-Tropez devront en faire la demande auprès de la SNST.
9.2 Au Lavandou le samedi 25 février au soir.

10. PROTECTION DES DONNÉES

- 10.1 **Droit à l'image et à l'apparence** : En participant à cette compétition, le concurrent et ses représentants légaux autorisent l'AO, la FFVoile et leurs sponsors à utiliser gracieusement son image et son nom, à montrer à tout moment (pendant et après la compétition) des photos en mouvement ou statiques, des films ou enregistrements télévisuels, et autres reproductions de lui-même prises lors de la compétition, et ce sur tout support et pour toute utilisation liée à la promotion de leurs activités.
10.2 **Utilisation des données personnelles des participants** : En participant à cette compétition, le concurrent et ses représentants légaux consentent et autorisent la FFVoile, ses sponsors, ainsi que l'autorité organisatrice à utiliser et stocker gracieusement leurs données personnelles. Ces données pourront faire l'objet de publication de la FFVoile et ses sponsors. La FFVoile en particulier, mais également ses sponsors pourront utiliser ces données pour le développement de logiciels ou pour une finalité marketing. Conformément au Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD), tout concurrent ayant communiqué des données personnelles à la FFVoile peut exercer son droit d'accès aux données le concernant, les faire rectifier et, selon les situations, les supprimer, les limiter, et s'y opposer, en contactant dpo@ffvoile.fr ou par courrier au siège social de la Fédération Française de Voile en précisant que la demande est relative aux données personnelles.

11. ETABLISSEMENT DES RISQUES

La RCV 3 stipule : « La décision d'un bateau de participer à une course ou de rester en course est de sa seule responsabilité. » En participant à cette épreuve, chaque concurrent accepte et reconnaît que la voile est une activité potentiellement dangereuse avec des risques inhérents. Ces risques comprennent des vents forts et une mer agitée, les changements soudains de conditions météorologiques, la défaillance de l'équipement, les erreurs dans la manœuvre du bateau, la mauvaise navigation d'autres bateaux, la perte d'équilibre sur une surface instable et la fatigue, entraînant un risque accru de blessures. Le risque de dommage matériel et/ou corporel est donc inhérent au sport de la voile.

12. PRIX

- 12.1 Classement Voile par classe
12.2 Classement Voile toutes classes
12.3 Classement Art
12.4 Classement Ski
12.5 Challenge René Perrier (Art + Voile)
12.6 Challenge André Hermann (Ski + Voile) : Prix De Colombe immobilier
12.7 Challenge ARMEN (Art + Ski + Voile)



Société Nautique Saint-Tropez

Parking du Nouveau Port – BP 72 – 83992 SAINT-TROPEZ Cedex

FFVoile Tel. : 04.94.97.30.54 – www.societe-nautique-saint-tropez.fr – Email : info@snst.org
Club affilié à la Fédération Française de Voile – Club Allié au Yacht Club de France

Association loi 1901 du 12/03/1948 – Draguignan J.O. du 07/04/1948

